

Barème au 1^{er} Février 2025

NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

en TTC (TVA de 20%)

PRESTATIONS IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN

A la charge du VENDEUR, sauf convention contraire prévue au mandat.

APPARTEMENTS

- Jusqu'à 100 000 €
- Au-delà

6500€
6,5% mandat simple
5,5% mandat exclusif

MAISONS

- Jusqu'à 100 000 €
- Au-delà

6500€
6,5% mandat simple
5,5% mandat exclusif

TERRAINS A BATIR

- Jusqu'à 50 000 €
- De 50 001 € à 70 000 €
- De 70 001 € à 90 000 €
- De 90 001 € à plus

4000€
10%
7%
5%

PRESTATIONS HONORAIRES COMMERCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL ET VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX

Prix de vente :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------------|
| ○ Jusqu'à 25 000 € | 5000 € charge mandant |
| ○ De 25 001 € à 50 000 € | 7000 € charge mandant |
| ○ De 50 001 € à 100 000 € | 9500 € charge mandant |
| ○ De 100 001 € à plus | 10% du prix de vente charge mandant |